



Formation
continue

Master 2 en alternance

Thermique Énergétique

Audit énergétique bâtiment & industrie



Thermique Énergétique

Afin de répondre aux défis scientifiques imposés par la transition énergétique, ce master propose de former des cadres experts en audit énergétique et efficacité énergétique dans deux secteurs particulièrement "énergivores" que sont l'industrie et l'habitat.

SECTEURS ET MÉTIERS VISÉS

- Secteurs : maîtrise de l'énergie, génie climatique, techniques du froid, énergies renouvelables.
- Métiers visés :
 - Ingénieur thermicien, chargé d'affaires ou d'études CVC
 - Chef de projet Audit énergétique, consultant en efficacité énergétique
 - Chargé de projets énergies renouvelables
 - Conseiller énergie

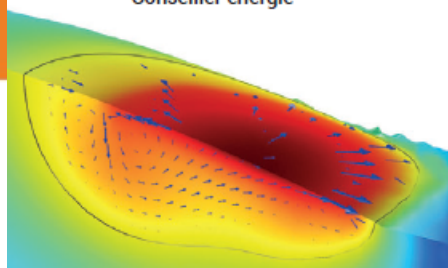
COMPETENCES VISEES

- Effectuer un audit énergétique dans les bâtiments et les industries
- Mettre en place un système de management de l'énergie incluant un plan de comptage et de mesure
- Maîtriser la conception optimale de procédés et de systèmes thermiques
- Réaliser une modélisation numérique complexe
- Développer une démarche expérimentale optimisée sur la base des plans d'expériences
- Maîtriser la conception de bâtiments respectant les labels HQE, E+C-

CONTENU DE LA FORMATION

Volume horaire d'enseignement : 310 h

- Audit énergétique et système de management de l'énergie (Norme ISO 50001)
- Métrologie thermique, fluide, électrique et gestion de données
- Modélisation et optimisation énergétique des systèmes, conduite optimale des procédés
- Thermique du bâtiment avancée, démarche HQE et matériaux biosourcés
- Analyse du cycle de vie, bilan carbone
- Modélisation multiphysique pour l'ingénieur
- Valorisation énergétique des déchets, biomasse, réseau de chaleur
- Projets :
 - Audit énergétique d'entreprises locales,
 - Modélisation multiphysique





L'ALTERNANCE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

> CÔTÉ ÉTUDIANT(E)

Qu'est-ce qu'un Master en alternance ?

- Un parcours alternant enseignements académiques de haut niveau et mises en pratique opérationnelles en entreprise
- Une formation métier avec des missions à responsabilité

Comment s'organise l'alternance ?

- Les étudiants alternent des périodes de 2 semaines à l'UBS à Lorient et 2 semaines en entreprise de septembre à fin janvier. Le second semestre se déroule entièrement au sein de l'entreprise, jusqu'à fin juin.

Quels sont les avantages de l'alternance ?

- La découverte d'un métier sur le terrain.
- Une garantie renforcée d'insertion professionnelle (pré-recrutement) et un accélérateur de carrière
- Un statut salarié avec une rémunération (au moins 80% du SMIC) et des droits à la retraite et au chômage.
- Un accompagnement individualisé pour le projet d'entreprise et le parcours formation

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes de moins de 26 ans
- Les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans ou bénéficiaires de certaines allocations ou contrats

Comment m'inscrire dans la formation ?

Je sou mets ma candidature à l'UBS
(janvier à juin)

Après acceptation, je contacte le service Formation Continue
(février à juillet)

Je recherche activement et trouve une entreprise. Je remplis ma fiche mission
(février à août)

Si mon projet d'alternance est validé, je signe la convention de formation avec l'entreprise et l'UBS, puis je signe le contrat de travail
(juillet à septembre)

Je commence la formation alternant cours théoriques et période en entreprise
(début septembre)

Je suis étudiant : admission de droit pour les étudiants M1 Thermique Énergétique de l'UBS et sur dossier pour les extérieurs (Niveau: Bac+4 validé à dominante thermique et énergétique)

Je suis salarié ou demandeur d'emploi : Je sou mets un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels. Pour tous renseignements, contactez le Service Formation Continue de l'UBS.



L'ALTERNANCE EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

> CÔTÉ EMPLOYEUR

Quels sont les avantages pour l'entreprise ?

- Former un collaborateur (ou futur) à des missions de haut niveau autour des questions énergétiques
- Bénéficier d'un salarié futur cadre (bac+5) à coût attractif, dans le cadre d'un dispositif financier incitatif
- Profiter des compétences d'un personnel formé à la recherche et l'innovation
- Alternant non comptabilisé dans l'effectif de l'entreprise

Quel organisme peut en bénéficier ?

- Tout organisme assujéti au financement de la formation professionnelle (entreprise, association, mutuelle, coopérative, établissement privé, établissement public à caractère industriel et commercial)

Quelles sont les aides ?

- Frais de formation assurés par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sur la base de forfaits horaires
- Exonération d'une partie des cotisations patronales
- Aide forfaitaire de Pôle Emploi pour les plus de 26 ans

CONTACTS

- Responsable de la formation
Thibaut COLINART - 02 97 87 45 17
thibaut.colinart@univ-ubs.fr

- Contact Service Formation Continue
Tél : 02 97 87 11 36
eugenie.corlobe@univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr/fr

Quels sont les deux types d'alternance proposés ?

- Contrat de professionnalisation : pour les étudiants et demandeurs d'emploi
- Période de professionnalisation : pour les salariés.

Quelle est la durée du contrat d'alternance ?

- 10-12 mois avec une période d'essai de 1 mois (comprenant 310h d'enseignements répartis sur 11 semaines à l'UBS)

Comment accueillir un(e) étudiant(e) alternant(e) en contrat de professionnalisation ?

Choix du candidat

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCA

Contractualisation avec l'UBS

Demande de financement auprès de l'OPCA

Signature du contrat de travail